



Prueba de Acceso a la Universidad (PAU)

Universidad de Extremadura
Curso 2024-2025

Materia: Lengua extranjera: FRANCÉS

Tiempo máximo de la prueba: 1h 30 min

INSTRUCCIONES PARA REALIZAR EL EXAMEN:

El examen consta de dos secciones I y II que engloban diversos apartados y preguntas, de las cuales se deberá responder a un número determinado, tal y como se especifica en cada uno de los apartados y secciones. Todas las respuestas serán redactadas en lengua francesa.

- La puntuación máxima de cada sección, apartado y pregunta será la detallada en el cuerpo del examen.
- Es obligatorio responder correctamente al número de preguntas requerido en cada apartado para obtener la puntuación máxima del examen (10 puntos).

Observación importante: en ningún caso se corregirá un número mayor de preguntas del especificado en cada uno de los apartados. Para la corrección, se seguirá el orden en el que las respuestas aparezcan desarrolladas por el estudiante. Solo si el estudiante ha tachado alguna de ellas, se entenderá que esa respuesta no debe ser evaluada; en este caso, se valorará aquella que ocupase el correspondiente y lógico lugar de la tachada, siempre y cuando pertenezca a su misma agrupación y en el orden de respuesta.

CRITERIOS GENERALES DE CORRECCIÓN

Siendo la calificación máxima de 10 puntos, el examen se estructura en las secciones y apartados siguientes cuya puntuación se detalla a continuación:

- I. COMUNICACIÓN. COMPRENSIÓN LECTORA: máximo 7 puntos.
 - Primer apartado: Verdadero/Falso; máximo 2 puntos.
 - Segundo apartado: Sí/No; máximo 2 puntos.
 - Tercer apartado: contenido léxico; máximo 1,50 puntos.
 - Cuarto apartado: contenido lingüístico; máximo 1,50 puntos.
- II. COMUNICACIÓN. EXPRESIÓN ESCRITA: máximo 3 puntos.

En los ejercicios que requieran la producción de textos, se puntuarán los siguientes aspectos, en aplicación del artículo 13.10 del Real Decreto 534/2024, BOE nº 142, de 12 de junio de 2024:

- a) La adecuación a lo solicitado en el enunciado: la falta total de adecuación supondrá 0 puntos en la pregunta correspondiente.
- b) La coherencia, la cohesión y la presentación: dependiendo del grado de cumplimiento, 15 %, como mínimo, de la calificación de la pregunta concernida.

Asimismo,

- c) Las deficiencias acusadas de presentación (letra legible con grado elevado de dificultad, reescrituras de dudosa comprensión, escritura dubitativa...): se deducirá hasta 1 punto de la calificación global. Se detraerán 0,05 puntos por palabra clave ilegible.
- d) Los errores gramaticales, léxicos y ortográficos: se penalizarán con hasta 0,05 puntos por error, contabilizándose como uno solo las repeticiones del mismo.

*Los principios detallados de corrección se consignarán en el documento Criterios Generales de Evaluación.

MATERIALES PERMITIDOS EN LA PRUEBA

No se permitirá el uso de diccionarios ni de ningún otro material de apoyo.

***TODAS LAS PREGUNTAS HAN DE SER RESPONDIDAS EN EL CUADERNILLO DE EXAMEN y NO EN ESTAS HOJAS.**

I. COMUNICACIÓN. COMPRENSIÓN LECTORA. Total: máximo 7 puntos.

Esta sección comprende dos textos – A: « Contre les inégalités, la lecture partagée » y B: « Les bonus réparations » – y cada uno de ellos consta de cuatro apartados. Se deberá elegir entre el texto A o B y responder al número de preguntas asociadas al texto seleccionado que se indica en cada apartado.

A. Contre les inégalités, la lecture partagée

Le manque de lecture creuse les inégalités sociales, limitant l'accès à l'éducation et aux opportunités. Encourager la lecture dès le plus jeune âge est crucial pour favoriser l'égalité des chances de réussite dans la vie.

L'association AFEV propose, après l'école, un **mentorat*** d'enfants de quartiers populaires par des étudiants. Une démarche utile, le lien positif à la littérature jouant sur les résultats scolaires à long terme.

Meta Mballo – 26 ans, étudiante de master en Ingénierie d'affaires – et Ayoub – 6 ans, garçon d'origine maghrébine – parcourent les bacs de livres pour enfants de la médiathèque Persépolis, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Objectif : en trouver un que le petit garçon serait capable de lire, sur un thème qui lui donne envie.

Ils se réunissent chaque semaine pendant deux heures. Le principe : faire entrer les enfants dans l'univers fabuleux et foisonnant de la littérature de jeunesse. « Beaucoup n'ont pas de livres à la maison et ne vont pas forcément en prendre à la bibliothèque ».

La pratique a démontré son efficacité. « Écouter/lire une histoire, c'est développer tout un tas de compétences cognitives : interpréter les motivations des personnages, établir des liens entre leurs intentions et leurs actions, travailler la créativité, enrichir la pensée », déclare Carlo Barone, professeur à Sciences-Po. « La lecture de livres d'histoires aide à enrichir le vocabulaire des enfants, parce que cela mobilise des mots qui ne sont pas fréquemment utilisés dans les conversations quotidiennes entre les parents et les enfants ». Or, poursuit le chercheur, « l'ampleur du vocabulaire des enfants est un facteur très prédictif des apprentissages scolaires ».

Le célèbre rapport PISA a même montré que l'implication des parents dans les premiers pas de leurs enfants en lecture avait un impact positif sur leurs performances en compréhension de l'écrit à 15 ans, âge auquel sont passés les tests de cette enquête internationale.

Selon une enquête menée par AFEV, 82,4 % des mentors constatent une évolution du langage et du lexique des enfants suivis, 71,8 % une meilleure capacité de concentration et d'attention, 53,6 % une plus grande aisance dans leur rapport à l'école.

L'an passé, près de 2 800 enfants de diverses villes de France étaient inscrits dans le programme de lecture accompagnée développé par AFEV, 667 de plus que l'année précédente.

***Mentorat** : relation interpersonnelle de soutien, une relation d'aide dans laquelle une personne d'expérience (mentor) guide une personne (mentoré).

D'après https://www.liberation.fr/societe/education/quartiers-populaires-contre-les-inegalites-la-lecture-partagee-20240103_LJ26J4U7OJDJ7GAJPPJDK4WIPA/

QUESTIONS, TEXTE A :

Primer apartado. Se deberá responder a las 4 preguntas solicitadas. **Total máximo: 2 puntos.**

1. Vrai ou faux. D'après le texte, dites si c'est vrai ou faux et justifiez votre réponse avec une phrase extraite du texte.

1.1.- AFEV travaille surtout dans les quartiers prospères des villes. (0,50 points maximum).

1.2.- Les enfants participant au programme AFEV ont toujours de quoi lire chez eux. (0,50 points maximum).

1.3.- Le programme de l'AFEV se déroule pendant les heures de cours. (0,50 points maximum).

1.4. - À la médiathèque, Ayoub cherche un livre qui suscite son intérêt. (0,50 points maximum).

Segundo apartado. Se deberá responder a 2 de las 3 cuestiones propuestas. **Total máximo: 2 puntos.**

2. Oui ou non. Répondez brièvement à ces questions selon le texte, mais sans répéter les phrases de celui-ci.

- 2.1.- La pratique de la lecture est-elle bénéfique pour le développement du jeune enfant ? (1 point maximum).
- 2.2.- Est-ce que le déficit de lecture est un facteur de déséquilibre social ? (1 point maximum).
- 2.3.- La richesse du lexique des enfants est un indicateur capital de leur succès académique ? (1 point maximum).

Tercer apartado. Contenido léxico. Se deberá contestar a las 4 preguntas propuestas. **Total: máximo 1,50 puntos.**

3. Dans le texte A, identifiez les éléments suivants :

- 3.1.- Repérez le substantif qui correspond à la définition suivante : « Organisme chargé de la conservation et de la mise à disposition du public d'une collection de documents qui figurent sur des supports variés (disque, film, papier...) ». (0,375 points maximum).
- 3.2.- Trouvez le nom correspondant à la définition suivante : « grande quantité, multitude ». (0,375 points maximum).
- 3.3.- Indiquez le terme antonyme de : « égalité ». (0,375 points maximum).
- 3.4.- Notez l'expression équivalente à : « zones urbaines défavorisées, périphéries, quartiers ouvriers ». (0,375 points maximum).

Cuarto apartado. Contenido lingüístico. Se deberá contestar, exclusivamente, a 3 de las 5 preguntas propuestas. Se podrá copiar la frase elegida o, simplemente, indicar su numeración. **Total: máximo 1,50 puntos.**

- 4.1.- Parmi ces phrases, choisissez celle qui est correctement écrite au passé composé, ou sélectionnez la dernière option, si c'est le cas. (0,50 points maximum).
 - 4.1.a.- Ils se sont réunis chaque semaine pendant deux heures.
 - 4.1.b.- Ils s'étaient réunis chaque semaine pendant deux heures.
 - 4.1.c.- Ils se réunissaient chaque semaine pendant deux heures.
 - 4.1.d.- Aucune des phrases précédentes n'est correcte.
- 4.2. L'énoncé suivant, « *La pratique a démontré son efficacité* », a été transformé en une phrase interrogative. Choisissez la ou les expression(s) correcte(s) –plusieurs choix sont possibles–, ou retenez la dernière option, si c'est le cas. (0,50 points maximum).
 - 4.2.a.- La pratique a démontré son efficacité ?
 - 4.2.b.- Est-ce que la pratique a démontré son efficacité ?
 - 4.2.c.- La pratique a-t-elle démontré son efficacité ?
 - 4.2.d.- Aucune des phrases précédentes n'est correcte.
- 4.3. Quelle option donne une valeur impérative à l'énoncé : « *Il faut encourager la lecture pour favoriser l'égalité des chances de réussite dans la vie* » ? (0,50 points maximum).
 - 4.3.1. Encouragez la lecture pour favoriser l'égalité des chances de réussite dans la vie.
 - 4.3.2. Vous encouragez la lecture pour favoriser l'égalité des chances de réussite dans la vie.
 - 4.3.3. Aucune des phrases précédentes n'est correcte. Si vous avez choisi cette option :
 - 4.3.4. Formulez votre proposition.....
- 4.4.- Remplacez le participe présent (en gras) de la phrase suivante du texte par une proposition relative à l'aide de l'un de ces pronoms « qui », « que » ou « dont » tout en adaptant le temps du verbe : « *Une démarche utile [...] **jouant** sur les résultats scolaires à long terme* » (0,50 points maximum)
- 4.5.- Dans la phrase suivante extraite du texte, « *Objectif : **en** trouver un que le petit garçon serait capable de lire, sur un thème qui lui donne envie* », indiquez à quoi fait référence le pronom « en » (en gras). (0,50 points maximum) :
 - 4.5.1. un livre.
 - 4.5.2. un petit garçon.
 - 4.5.3. un objectif.

B. Les bonus réparations

Les consommateurs pourront déposer leurs vêtements et chaussures auprès des 600 réparateurs certifiés pour bénéficier d'une réduction automatique sur le prix de l'intervention.

Ce mardi 7 novembre, le Gouvernement a annoncé un nouveau bonus réparation afin de soutenir le pouvoir d'achat, de lutter contre la pollution et de sensibiliser à la consommation responsable.

On connaissait le bonus réparation pour l'électroménager, lancé en décembre dernier pour inciter les Français à faire réparer leurs appareils électroménagers plutôt que d'acheter du neuf. Depuis ce mardi 7 novembre, il est également possible d'avoir une aide financière à la réparation pour les vêtements et chaussures. Il n'y a jamais de démarches particulières à réaliser par le bénéficiaire, car la réduction est automatiquement appliquée sur la facture. Par contre, il faut se rendre chez un réparateur agréé*.

Selon *Refashion*, l'initiative a pour objectif de leur donner une seconde vie au lieu de les jeter, et d'augmenter de 35 % le volume de textiles et chaussures réparés en France d'ici à 2028. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020.

Le montant de ce bonus réparation ne peut pas excéder 60 % du prix de la réparation toutes taxes comprises. Et seules les réparations coûtant plus de 12 euros sont éligibles. Par ailleurs, sont exclus de ce dispositif les sous-vêtements et le linge de maison, ainsi que les vêtements en cuir ou en vraie fourrure.

Le Fonds Réparation est doté de 154 millions d'euros sur la période 2023-2028, exclusivement financé par des fonds privés, fournis par des producteurs générateurs de déchets. Un budget qui doit couvrir les aides, mais également des actions de sensibilisation à la réparation auprès des consommateurs, ou encore des formations dispensées aux réparateurs agréés*.

En France, la consommation de vêtements et de chaussures est en nette progression ces dernières années avec 826 000 tonnes achetées en 2022. En moyenne, chaque Français achète 48 nouveaux vêtements chaque année, une augmentation de 33 % en moins de dix ans.

En 2019, 16 millions de pièces étaient réparées. *Refashion* espère porter ce chiffre à 21,6 millions d'ici à 2028 grâce à ce dispositif. Si pour l'instant, peu de commerces sont agréés*, leur nombre devrait augmenter à l'avenir.

*Agréé : Être reconnu par une autorité, comme ayant les qualités requises ou comme répondant à certains critères.

D'après https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/11/07/lancement-du-bonus-reparation-pour-les-vetements-et-chaussures_6198724_3234.html. Publié le 7-11-2023.

QUESTIONS, TEXTE B :

Primer apartado. Se deberá responder a las 4 preguntas solicitadas. **Total máximo: 2 puntos.**

1. Vrai ou faux. D'après le texte, dites si c'est vrai ou faux et justifiez votre réponse avec une phrase extraite du texte.

- 1.1.- En France, certaines réglementations envisagent de limiter les déchets. (0,50 points maximum).
- 1.2.- Tous les types de vêtements peuvent bénéficier de l'aide financière à la réparation. (0,50 points maximum).
- 1.3.- Le bonus sur les vêtements et les chaussures est pionnier dans le domaine de la réparation. (0,50 points maximum).
- 1.4.- En France, l'achat de chaussures et de vêtements a connu une baisse importante au cours des dernières années.

Segundo apartado. Se deberá responder a 2 de las 3 cuestiones propuestas. **Total máximo: 2 puntos.**

2. Oui ou non. Répondez brièvement à ces questions selon le texte, mais sans répéter les phrases de celui-ci.

- 2.1.- Le bonus réparation contribue-t-il à réduire l'impact nocif du secteur vestimentaire sur la planète ? (1 point maximum).
- 2.2.- Est-ce que le financement du bonus textile-chaussures est pris en charge par l'État ? (1 point maximum).
- 2.3.- Les mesures du Gouvernement devraient-elles encourager la pratique du réemploi des vêtements et des chaussures ? (1 point maximum).

Tercer apartado. Contenido léxico. Se deberá contestar a las 4 preguntas propuestas. **Total: máximo 1,50 puntos.**

3. Dans le texte B, identifiez les éléments suivants :

- 3.1.- Repérez le substantif qui correspond à la définition suivante : « Somme dont on peut disposer pour une dépense précise ». (0,50 points maximum).
- 3.2.- Trouvez le verbe correspondant à la définition suivante : « Dépasser, aller au-delà de certaines limites ». (0,50 points maximum).
- 3.3.- Notez le terme synonyme de : « impôts, prélèvements fiscaux ». (0,50 points maximum).
- 3.4.- Indiquez le verbe antonyme de : « garder ». (0,50 points maximum).

Cuarto apartado. Contenido lingüístico. Se deberá contestar, exclusivamente, a 3 de las 5 preguntas propuestas. Se podrá copiar la frase elegida o, simplemente, indicar su numeración. **Total: máximo 1,50 puntos.**

- 4.1.- Parmi ces phrases, choisissez celle qui est correctement écrite à la voix passive, ou sélectionnez la dernière option, si c'est le cas. (0,50 points maximum).
 - 4.1.a.- Le Gouvernement a annoncé un nouveau bonus réparation.
 - 4.1.b.- Le Gouvernement avait annoncé un nouveau bonus réparation.
 - 4.1.c.- Un nouveau bonus réparation a été annoncé par le Gouvernement.
 - 4.1.d.- Aucune des phrases précédentes n'est correcte.
- 4.2. Laquelle des phrases suivantes est la forme affirmative correspondant à « Il n'y a jamais de démarches particulières à réaliser par le bénéficiaire » ?
 - 4.2.a.- Il y a parfois des démarches particulières à réaliser par le bénéficiaire.
 - 4.2.b.- Il y a quelquefois des démarches particulières à réaliser par le bénéficiaire.
 - 4.2.c.- Il y a toujours des démarches particulières à réaliser par le bénéficiaire.
 - 4.2.d.- Aucune des phrases précédentes.
- 4.3. Selon le texte, le pronom indéfini « **on** » de l'énoncé « On connaissait le bonus réparation pour l'électroménager » remplace :
 - 4.3.a.- Quelqu'un
 - 4.3.b.- Certains.
 - 4.3.c.- Nous/les gens.
 - 4.3.d.- Il/elle.
- 4.4. Laquelle des phrases proposées ci-après a le même sens que l'extrait suivant : « Inciter les Français à faire réparer leurs appareils électroménagers plutôt que d'acheter du neuf » ?
 - 4.4.a.- Inciter les Français à faire réparer leurs appareils électroménagers ainsi qu'à acheter du neuf.
 - 4.4.b.- Inciter les Français à faire réparer leurs appareils électroménagers et en plus acheter du neuf.
 - 4.4.c.- Inciter les Français à faire réparer leurs appareils électroménagers au lieu d'acheter du neuf.
 - 4.4.d.- Inciter les Français à faire réparer leurs appareils électroménagers dans le but d'acheter du neuf.
- 4.5. Dans l'extrait « Selon Refashion, l'initiative a pour objectif de **leur** donner une seconde vie », le pronom complément d'objet en gras « leur » correspond à :
 - 4.5.a.- Les vêtements et chaussures à réparer.
 - 4.5.b.- Les réparateurs.
 - 4.5.c.- Les aides financières.
 - 4.5.d.- Les consommateurs du bonus réparation.

II. COMUNICACIÓN. EXPRESIÓN ESCRITA. Se deberá elegir solo 1 de los 2 temas (II.1 o II.2) propuestos a continuación. Total: máximo 3 puntos.

Rédigez un texte sur l'un des deux thèmes suivants (entre 120 et 150 mots environ). Vous ne devez pas dépasser les 200 mots.

II.1.- Avantages et inconvénients de vivre dans une grande ville. Argumentez vos opinions. (3 points maximum).

II.2.- Sans copier littéralement des phrases du texte, exprimez votre opinion sur les idées essentielles exposées dans le texte A ou B que vous avez choisi précédemment (I. Comunicación. Comprensión Lectora). (3 points maximum).